

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 Mai 2026 - Délibération n° CC2026/05/18

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIER D'ENTREPRISES »

L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 Avril, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : PACAUD Patrick – LAURENT Béatrice – BOISSIER Daniel – LANZ Florence – CHAUSSECOURTE Jean-Philippe – GUILLERAY Catherine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – PEINE Marie-Line – FAYETTE Laurent – CRISAN Petronela – DENIS Jean-Claude – MONDY Thomas – SUCHAUD Michelle – DENOYER Mireille – MALINAS Charles – SCARAMUCCI Thierry – VALLAEYS Gaël – PAROUTY Sylvain – MARIETTE Myriam – MARIE Patrick – WAST Christian – BERTELOOT Dominique – LACOUR Françoise – FERRAND Marc – MAFAITY Gilles – LOPEZ Alfred – CHABASSIER Emmanuelle – DULERY Sonia – TEILLARD Pascal – PETIT-COULAUD Bastien – DURUDAUD Sabine – LAROCHE Michel – PRADEAU Carine – ROYÈRE Joël – POITOU Delphine – LAINÉ Joël – BOUSSAT Nicolas – MONTHIEUX David – DERIEUX Nicolas – PAMIÈS Jean-Michel – TRONCHE Frédéric – DURBIN Sandrine – CUQUEMELLE Jean-François – BREDIER Thibault – PELLERIN Martine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – ANGELINI Patricia

Étaient excusés : LUINAUD Christophe – ESCOUBEYROU Luc – BARLET Dominique – DUBOIS Jean-Michel – AGRIR Isabelle – SANTANA Antonio – BARTHOUX Olivier – LACOUR Marie-Émilie – CATHELOT Guy – BUYS Anthony – DELCLAUX François – PETETOT Charlie – BURGUN Frédéric – CHEZEAUD Françoise – CAILLAUD Monique

Pouvoirs :

1. M. LUINAUD Christophe donne pouvoir à M. PACAUD Patrick
2. M. DUBOIS Jean-Michel donne pouvoir à M. DENIS Jean-Claude
3. Mme AGRIR Isabelle donne pouvoir à M. Laurent FAYETTE
4. M. SANTANA Antonio donne pouvoir à M. MONDY Thomas
5. M. BARTHOUX Olivier donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique
6. M. BUYS Anthony donne pouvoir à Mme CHABASSIER Emmanuelle
7. Mme CHEZEAUD Françoise donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle
8. Mme CAILLAUD Monique donne pouvoir à M. AUGUSTYNIAC Jérôme

Suppléances : Mme PEYNE Marie-Line – M. WAST Christian – Mme LACOUR Françoise – Mme DURBIN Sandrine – Mme PELLERIN Martine

Secrétaire de séance : M. Thomas MONDY

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	49	57			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
57	-	-	-	-	-

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président quitte la salle et ne participe pas au vote.

Est désigné Président de séance pour ce point de l'ordre du jour : M. Laurent FAYETTE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe « Immobilier d'Entreprise » pour l'exercice 2025 ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, notamment la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétique ainsi que des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant la nécessité de voter l'approbation de l'ensemble des CFU avant le 30 juin 2026 ;

Considérant que le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Immobilier d'Entreprise » a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du [date de vote du CFU] ;

Monsieur Laurent FAYETTE présente les résultats du Compte Financier Unique du budget annexe « Immobilier d'Entreprise » pour l'exercice 2025, faisant apparaître les résultats suivants :

Budget annexe « Immobiliers d'entreprises »

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 Immobilier d'Entreprises		
	RESULTATS BRUTS 2025 :	
	FONCTIONNEMENT	
	Total des mandats (dépenses)	81 323,26 €
	Total des titres (recettes)	89 972,84 €
A	Résultat de fonctionnement 2025	8 649,58 €
	INVESTISSEMENT	
	Total des mandats (dépenses)	210 508,89 €
	Total des titres (recettes)	921 824,18 €
A'	Résultat d'investissement 2025	711 315,29 €
	RESULTATS REPORTES 2024(inscrits au budget 2025)	
	Fonctionnement	
B	002-Excédents	51 807,22 €
	Investissement	
B'	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	- 796 951,84 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
	RESULTAT CUMULE	
C	Fonctionnement C = A + B	60 456,80 €
D	Investissement D = A' + B'	- 85 636,55 €
	ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)	
	Intégration des RAR d'investissement	
	Restes à réaliser d'investissement :	
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	63 711,97 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	
E	Solde	- 63 711,97 €
F	F = D + E = besoin de financement	- 149 348,52 €
	AFFECTATION DES RESULTATS 2025 = C	60 456,80 €
	Fonctionnement	
	Report au fonctionnement R002 = C + F	
	Investissement	
	Report en investissement R001 = D	- 85 636,55 €
	Affectation en réserves R1068 = (- F)	60 456,80 €
	TOTAL AFFECTE	60 456,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de :

- ⑤ Approuver l'affectation du résultat du budget annexe « Immobiliers d'Entreprises » ;
- ⑤ Autoriser Mme La Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Vice-Président,

Pour le Président ~~en fait~~ **FAYETTE**
le Vice Président

